

Etablissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2025-053
	Séance du : 27/11/2025
Débat d'Orientation Budgétaire	

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq à 16 heures trente, les membres du Conseil d'Administration de la Cité du Théâtre et des Arts associés se sont réunis au domaine d'O, sur convocation régulière conformément aux statuts.

Présents : Eric Penso (visio), Génies Balazun (visio), Michel Roussel (visio), Florence March, Mylène Lucas, Marion Brunel, Véronique Rouquette, Jacqueline Galabrun Boulbes (visio)

Représentés : Michaël Delafosse, Agnès Robin, Tasnime Akbaraly

Excusés :

Autres participants : Anaïs Danon (visio), Stéphane Roquart, Sylvain Biancamaria, Joël Hingray, Alexis Gangloff, Alain Pons de Vincent, Béatrice Amat, Vanessa René-Corail

Président de séance : Eric Penso

Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1431-1 et suivants, et R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu les articles L.1224-1 à L.1224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024 portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés – Domaine d'O – Montpellier » ;

Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés – Domaine d'O – Montpellier », annexés à l'arrêté préfectoral susmentionné ;

Considérant :

Que le budget primitif est établi conformément aux objectifs stratégiques et aux missions de l'EPCC Cité Européenne du Théâtre et des arts associés - Domaine d'O - Montpellier tels qu'ils figurent dans les statuts de l'établissement en tenant compte :

- Des prévisions de recettes, incluant les dotations de ses membres, les contributions, les produits propres, et les autres sources de financements ;
- Des dépenses nécessaires pour le fonctionnement, l'investissement et la réalisation des projets, spectacles, événements et festivals prévus,

L'exposé fait par le Président présentant les grandes lignes du projet de budget ;

Introduction

Le projet de budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité des travaux engagés en 2025 pour structurer le périmètre budgétaire de la Cité européenne du théâtre et des arts associés – Domaine d'O. L'exercice à venir repose encore, à ce stade, sur une base budgétaire de travail, en l'absence d'une programmation arrêtée pour l'année 2026. Il doit donc être appréhendé comme un socle de référence appelé à évoluer significativement au fil de l'année, au rythme de la construction artistique et des outils de pilotage budgétaire en cours de mise en place.

1. Un budget construit dans une dynamique de structuration

L'année 2025 a marqué l'opérationnalisation du périmètre unifié issu de l'EPIC Domaine d'O et de l'association Printemps des Comédiens. Les travaux menés ont permis d'harmoniser les premières pratiques budgétaires et de disposer d'une lecture consolidée des moyens nécessaires à l'exploitation. L'élaboration du budget 2026 intervient dans la continuité de cette structuration, mais ne reflète pas encore l'ensemble des besoins réels : plusieurs blocs d'activité dépendront des arbitrages

artistiques à venir, aujourd’hui non confirmés.

Dans ce cadre, les prévisions inscrites au budget primitif 2026 résultent d’un travail d’estimation fondé sur les données disponibles à ce jour, sur les tendances observées en 2025, et sur les ajustements techniques nécessaires à la bonne tenue de l’exercice. Elles visent prioritairement à sécuriser les charges incompressibles de fonctionnement, à anticiper les mouvements de personnel déjà identifiés et à maintenir un niveau d’activité compatible avec les missions de l’établissement.

2. Un budget amené à évoluer avec la construction de la saison

Le caractère provisoire du budget 2026 suppose des ajustements réguliers au fil de l’année. Ceux-ci s’appuieront sur :

- La structuration du dialogue budgétaire, articulant la mise en place d’un cycle régulier avec les pôles et le développement d’une culture budgétaire partagée, en s’appuyant sur des référents identifiés au sein des équipes pour assurer un suivi et un échange continu sur les questions budgétaires.
- Un rattrapage de la programmation, permettant de retrouver un rythme normal et d’aboutir à l’annonce de la saison 2026-2027 et à l’édition d’une brochure de saison au printemps.

Ces éléments constitueront la base méthodologique permettant de fiabiliser, à terme, les prévisions annuelles et pluriannuelles de l’établissement.

D’autres axes devront également être portés en 2026 pour accompagner cette dynamique :

1. **La structuration et la montée en compétence de l’équipe**, en cohérence avec l’augmentation d’activité attendue sur les saisons à venir et dans la perspective de l’arrivée d’une nouvelle direction générale.
2. **La montée en puissance de l’action culturelle et de la médiation en direction de tous les publics**, en cohérence avec les missions de l’établissement.
3. **La poursuite de la structuration interne**, incluant d’une part la fiabilisation des immobilisations et de leur plan d’amortissement, afin d’assurer une lecture consolidée des engagements pluriannuels, et d’autre part l’intégration complète des activités du Printemps des Comédiens et du Domaine d’O, via la clarification des fiches de poste et la rationalisation des fournisseurs pour supprimer les doublons encore existants et harmoniser les pratiques.
4. **L’initiation d’un travail de développement des ressources propres**, qui devra rester prudent à ce stade : un développement plus ambitieux supposera la nomination d’une direction générale capable de porter et incarner ces axes.

3. Grandes masses budgétaires 2026

- **Charges de fonctionnement : 3 379 k€**

o Charges structurelles : 759 k€

o Masse salariale imputée au fonctionnement : 2 005 k€

- o Communication : 230 k€
- o Autres charges courantes : 80 k€
- o Dotations et amortissements : 305 k€
 - **Charges programme artistique : 2 818 k€**
- o Saison janvier > avril : 554 k€
- o Saison octobre > décembre : 340 k€
- o Saperlipopette - Mai 2026 : 189 k€
- o Printemps des Comédiens - mai-juin : 1.208 k€
- o Cinéma sous les étoiles – août : 74k€
- o Ekilibr – novembre-décembre : 47 k€
- o Festivals Accueillis : 114k€
- o Autres manifestations : 30k€
- o Productions déléguées & tournées : 262k€

- **Actions artistiques et formation: 15k€**

Les dépenses prévisionnelles d'exploitation s'élèvent ainsi à **6 212 k€**.

Les recettes prévisionnelles atteignent également **6 212 k€**, principalement composées de :

- les contributions de Montpellier Méditerranée Métropole (4 540 k€), et de la DRAC (485k€)
- les recettes propres (billetterie, locations, redevances),
- les reprises de subventions d'investissement et opérations d'ordre.

Après avoir pris connaissance du Rapport d'orientation budgétaire 2026

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait à Montpellier, le 27 novembre 2025,

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

